

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Malgré les assouplissements sanitaires depuis le printemps 2022, notre but reste de procurer à vos enfants du plaisir à profusion.

Notre organisation reste vigilante pour réduire les risques de propagations du virus. C'est pour cette raison que nous avons maintenu certaines règles sanitaires.

Nous vous invitons à consulter ce « Guide des parents » dans son entièreté afin que votre enfant puisse profiter au maximum de toutes les activités organisées.

Nous vous souhaitons un bel été !

L'équipe des camps de jour
de la Ville de Mirabel

Coordonnées avant le 27 juin

☎ 450 475-8656

✉ loisirs@mirabel.ca

Coordonnées à partir du 27 juin

☎ Bois de Belle-Rivière : 450 475-2008, poste 4054

✉ camp@mirabel.ca

LA TROUSSE DU CAMPEUR

Assurez-vous que votre enfant ait tous les éléments suivants, et ce, tous les jours.



TOUT DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ AU NOM DE L'ENFANT.

Le camp de jour n'est pas responsable des pertes, des bris et des vols.

Tenue vestimentaire :

- Chapeau, casquette ;
- Souliers ou sandales de sport (les gougounes et les crocs ne sont pas permis) ;
- Vêtements selon la température ;
- Cheveux attachés.

Dans le sac à dos :

- Crème solaire ;
- Costume de bain ;
- Serviette de plage ;
- Chasse-moustiques ;
- Vêtements de pluie ;
- Vêtements chauds ;
- Vêtements de rechange.

Dans la boîte à lunch :

- Un lunch froid (Nous recommandons de mettre un jus glacé ou un bloc réfrigérant pour en assurer la fraîcheur dans la boîte à lunch) ;
- Bouteille d'eau ;
- Deux collations.

Politique anti-noix

Les noix et le beurre d'arachides sont interdits sur le site du camp de jour. Par mesure de sécurité, les aliments contenant des noix seront confisqués (Le Nutella contient des noix).

Horaire journée d'animation
8 h 30 à 16 h

Horaire service de garde
6 h 30 à 8 h 30 & 16 h à 18 h



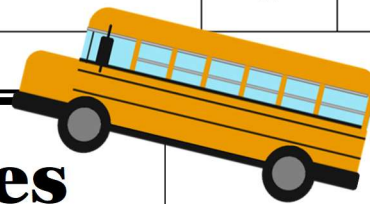
PROCÉDURES POUR LE TRANSPORT EN AUTOBUS

Pour se rendre au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, tous les enfants devront se présenter au site de départ correspondant à celui que vous avez sélectionné lors des inscriptions.

Vous ne pouvez pas aller reconduire ou aller chercher votre enfant au parc Bois-de-Belle-Rivière.

- Les départs se font à 8 h 30 et les arrivées sont prévues pour 16 h selon le secteur. Il peut arriver qu'il y ait de légers retards dans certains secteurs pour des raisons de logistique des transports. Vous serez avisé en début de semaine.
- Les autobus n'attendront pas les retardataires lors des départs du matin.
- Après 16 h 15, si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, des frais de retard de 10 \$ s'appliqueront par tranche de 15 minutes.

Lieux des sites	Points de chute	Service de garde	Heure de départ	Heure d'arrivée
Secteur Saint-Augustin				
Centre culturel Jean-Laurin 8475 rue Saint-Jacques, J7N 2A3	X	X	8 h 30	16 h
Secteur Saint-Janvier				
École secondaire Mirabel 17777, rue du Val d'Espoir, J7J 1V7	X	X	8 h 30	16 h
Secteurs Domaine-Vert-Nord et Domaine-Vert Sud				
Centre culturel du Domaine-Vert Nord 17530, rue Jacques-Cartier, J7J 2A9	X	X	8 h 30	16 h
Parc des champions Rue du Grand Prix, J7J 1X8	X	Aucun	8 h 30	16 h
Secteur Saint-Canut				
École Sainte-Anne 9984, boulevard de Saint Canut, J7N 1K1	X	X	8 h 30	16 h
Secteur Mirabel en haut				
École Mer-et-Monde 16905, rue de l'Ambre, J7N 0K4	X	X	8 h 30	16 h
Secteur Sainte-Scholastique				
Édifice Landry 9945, rue de Belle-Rivière	X	X	8 h 30	16 h
Secteur Saint-Benoît				
Centre culturel Saint-Benoît 8175, rue Dumouchel	X	X	8 h 30	16 h



Fonctionnement des arrivées et des départs

Afin d'éviter un attroupement devant les autobus et d'assurer une zone de sécurité pour les déplacements des autobus, nous vous demandons de respecter notre procédure des arrivées et des départs.

➤ Arrivées

- Vous devrez attendre le signal du moniteur avant de vous avancer vers l'autobus.
- Le moniteur indiquera la présence de votre enfant sur la feuille prévue à cet effet.
- Vous n'aurez pas à signer de feuille de présence.
- Une fois la présence prise, votre enfant sera invité à embarquer dans l'autobus et le moniteur dira à votre enfant où s'asseoir.

➤ Départ

- Vous devrez attendre à l'extérieur derrière les cônes. Vous devrez attendre que les autobus se mobilisent.
- Les enfants inscrits au service de garde débarqueront en premier.
- Les enfants marcheurs débarqueront en deuxième.
- Pour les enfants dont les parents viendront les chercher, un moniteur vous donnera le signal avant d'avancer.
- Vous devrez donner le nom de votre (vos) enfant(s) ainsi que votre code secret de vive voix ou sur papier. Si vous désirez inscrire votre code secret sur un papier, veuillez apporter votre propre papier.
- Le moniteur demandera donc à l'enfant de descendre de l'autobus avec ses effets personnels.

MESURES SANITAIRES

- La Ville de Mirabel a mis en place les mesures nécessaires pour respecter toutes les règles de la Santé publique en vigueur.
- Si votre enfant présente des symptômes (toux, fièvre, mal de gorge), nous vous demandons de le garder à la maison pour 24 h.
- Vous devrez faire un premier test rapide lors de l'apparition des symptômes et un deuxième test rapide après 24 h. Si les deux tests sont négatifs, l'enfant pourra réintégrer son groupe après 24 h.

Code secret



Lors du départ des enfants, le système du code secret permet de faciliter la gestion et d'accroître la sécurité.

Au moment de l'inscription, vous avez fait le choix d'un code secret, c'est-à-dire d'un mot de passe comprenant un seul mot. Par exemple : Mouton. Nous exigeons que vous mentionnez le code lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, que ce soit à sa sortie d'autobus ou au départ du Récré-o-camp ou du service de garde.

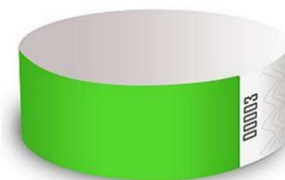
Il est de votre responsabilité de dire le code secret aux personnes de votre entourage qui ont la responsabilité de venir chercher votre enfant à votre place. Des procédures de vérification s'appliqueront si une personne n'a pas le code. Aucun moniteur ne peut laisser quiconque partir avec un enfant sans avoir effectué les vérifications nécessaires auprès des responsables.

Important :

Ce code sera demandé tous les jours lors du départ de l'enfant.

Cette procédure ne s'applique pas aux enfants qui ont l'autorisation de quitter seuls.

Bracelets



Chaque semaine, votre enfant recevra un bracelet à son arrivée à l'autobus ou au service de garde. Ce bracelet d'une couleur spécifique identifie le groupe d'âge dans le lequel votre enfant sera rediriger en arrivant sur le site du parc du Bois-de-Belle-Rivière pour la semaine.

Il est très important que votre enfant porte son bracelet TOUTE LA SEMAINE au camp de jour.

Si jamais vous devez lui retirer pour une occasion spéciale, vous pouvez simplement le couper et le recoller à l'aide d'un petit ruban adhésif.

Fonctionnement du service de garde

Heure : 6 h 30 à 8 h 30 et 16 h à 18 h

- Le code secret vous sera demandé à la table d'accueil.
- L'enfant qui n'est pas inscrit au service de garde et dont le parent est en retard pour le reprendre à l'heure de retour de l'autobus se joindra automatiquement à un groupe du service de garde.
- Le retard du parent dont l'enfant est inscrit au service de garde débute lors de la fermeture du service de garde, soit à partir de 18 h.

Frais de retard après 16 h

Les frais de retard, qui sont de 10 \$ par tranche de 15 minutes, seront appliqués dès la première minute de retard. Une facture vous sera envoyée par courriel; le montant est payable par carte de crédit à même votre dossier familial dans Sportplus.

Ajout de semaine de service de garde

Cet été, il ne sera pas possible d'ajouter des semaines de service de garde durant la période des camps de jour en raison du manque de moniteur.

INFO SANTÉ



Absence de votre enfant :

Vous ne devez pas téléphoner au camp pour signaler l'absence de votre enfant. Aucun appel ne sera fait par les responsables de camp de jour à ce sujet.

Les poux :

Tout enfant chez qui on détectera des poux, sera invité à retourner à la maison et il ne pourra revenir au camp qu'après avoir reçu un traitement et seulement lorsque la situation sera entièrement rétablie.

Enfant malade ou blessé :

Vous devez prévoir un plan B pour venir chercher votre enfant au camp de jour lorsque nous vous téléphonons pour vous informer que votre enfant est malade ou blessé.

Épipen :

Si votre enfant possède un Épipen, assurez-vous qu'il puisse le porter sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son Épipen le matin, il sera retourné à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

La Ville de Mirabel ne se porte pas responsable des risques inhérents pouvant survenir au camp de jour
(ex. : piqûre d'insectes, poux, herbe à puce, etc.) ***

LES THÉMATIQUES ET JOURNÉE TYPE

LES THÉMATIQUES

Semaine 1 27 juin au 1 ^{er} juillet Fermé 1 ^{er} juillet	À la bordage ! Bienvenue sur île des pirates et des sirènes ! À ton arrivée, tu devras faire différentes épreuves de pirate afin de découvrir le mystère qui se cache au fond de l'océan.
Semaine 2 4 au 8 juillet	Cirque et magie Vos enfants vivront une semaine où l'imaginaire n'a pas de limite. Soyez attentifs, car vos petits clowns et apprentis magiciens auront plus d'un tour dans leur sac !
Semaine 3 11 au 15 juillet	Bouge de là ! On se dépasse, on bouge et on relève les défis !
Semaine 4 18 au 22 juillet	H2Eau Tu aimes te baigner et participer à plusieurs activités aquatiques, alors cette thématique est pour toi ! Tu auras la chance d'avoir des baignades supplémentaires ainsi qu'une panoplie de jeux et sports aquatiques à essayer !
Semaine 5 25 au 29 juillet	Un monde virtuel Plusieurs activités inspirées des jeux vidéo seront adaptées et transformées pour créer une atmosphère animée.
Semaine 6 1 ^{er} au 5 août	En route vers la galaxie d'Endor Une mission sera confiée aux jeunes apprentis astronautes sur cette galaxie. Ils devront mettre à l'épreuve leur pouvoir scientifique pour réussir cette mission intergalactique.
Semaine 7 8 au 12 août	Au royaume enchanté de la table ronde De la bave de dragon, des châteaux interdits et des rivières ensorcelées sont au rendez-vous dans cette thématique à couper le souffle ! Viens découvrir un royaume légendaire comme tu n'en as jamais vu.
Semaine 8 15 au 19 août	Les accros de la nature Les activités de plein-air seront mises à l'honneur cette semaine. Les enfants découvriront des activités comme la randonnée, la pêche et le feu de camp.

JOURNÉE TYPE

Heure	Activités
6 h 30 à 8 h 30	Service de garde
8 h 30 à 9 h	Déplacement en autobus vers le Bois-de-Belle-Rivière
9 h à 9 h 30	Accueil des enfants et rassemblement Préparation pour le début des activités
9 h 30 à 10 h 45	Bloc 1 d'activités thématiques et/ou jeux coopératifs
10 h 45 à 12 h	Bloc 2 d'activités thématiques et/ou jeux coopératifs
12 h à 12 h 45	Période de dîner
12 h 45 à 14 h	Bloc 3 d'activités thématiques et/ou jeux coopératifs
14 h à 15 h 15	Bloc 4 d'activités thématiques et/ou jeux coopératifs
15 h 15 à 15 h 30	Préparation pour le départ en autobus Rassemblement en fin de journée
15 h 30 à 16 h	Déplacement en autobus vers les secteurs de Mirabel
16 h à 18 h	Service de garde

Les enfants ont une période de baignade et de jeux d'eau tous les jours, de même qu'une période de collation la matin et l'après-midi.

CODE DE VIE

Nous voulons nous assurer que les enfants et leurs parents acceptent et mettent en pratique ces règles afin d'avoir un été sécuritaire et agréable pour tous.

- J'adopte en tout temps une attitude respectueuse et un langage adéquat envers les autres enfants et l'équipe d'animation.
- Je me conforme aux consignes demandées par tous les adultes; j'évite la violence verbale ou physique.
- Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition; je participe activement aux activités proposées.
- Je laisse à la maison mes effets personnels (iPod, cellulaire, bijoux, jeux...).

Règlements durant la période de baignade :

- Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent porter en tout temps un gilet de sauvetage, fourni par le camp de jour, lors de la baignade à la piscine du Bois-de-Belle-Rivière.
- Respecter les directives émises par les sauveteurs et les moniteurs.
- Il n'est pas permis de courir et de se pousser aux abords des plans d'eau.
- La bousculade et les jeux brutaux ne sont pas autorisés.
- Les personnes ayant des maladies contagieuses ou des blessures non cicatrisées ne peuvent pas se baigner.
- Les boissons et la nourriture sont interdites sur les

POLITIQUE DE MESURES DISCIPLINAIRES

La Ville de Mirabel se réserve le droit d'exclure un enfant qui adopte des comportements violents envers un membre du personnel, un autre enfant ou lui-même, ou qui présente un grave problème de conduite. De même, la Ville se réserve le droit d'expulser un enfant fugueur nuisant à sa sécurité ou à celle des membres de son groupe et du personnel. Le remboursement se fera au prorata du nombre de semaines non utilisées.

EN CAS DE MAUVAISE CONDUITE ET/OU DE NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS, VOICI LES PROCÉDURES QUI SERONT SUIVIES :

- 1- Avertissement verbal à l'enfant et appel aux parents.
- 2- Avertissement écrit (une lettre qui devra être signée par les parents).
- 3- Suspension d'un jour de l'enfant sera appliquée. L'enfant et le(s) parent(s) devront être rencontrés avant la réinsertion au camp de jour.
- 4- Renvoi de l'enfant.

Il est à noter que selon la gravité du geste, la Ville de Mirabel se réserve le droit d'omettre une ou plusieurs étapes.

IMPORTANT

Tout enfant ayant une difficulté qui n'aura pas été spécifiée par le parent lors de l'inscription se verra automatiquement exclu du programme du camp de jour. De plus, le fait d'être inscrit dans le programme d'accompagnement n'exempte pas l'enfant des règlements du camp de jour ainsi que de la politique comportementale.

POLITIQUE DE DEMANDES SPÉCIALES OU DE CHANGEMENT DE GROUPE

Aucune demande de changement de groupe ou de jumelage avec des amis ou membres de la famille ne sera acceptée ainsi qu'aucun transfert d'inscription ne pourra être effectué par le parent. Cette politique s'applique pour les groupes des camps, les groupes du service de garde et les groupes de transport en autobus.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION À UNE INSCRIPTION

La Ville de Mirabel accorde un remboursement et/ou accepte une modification à une inscription aux parents présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle telle que : rapport médical, perte d'emploi, ordre de la cour, attestation de l'employeur certifiant une modification de la période de vacances et déménagement. Dans ces cas-ci, des frais de gestion de 15% seront retenus pour les semaines de camp annulées et/ou modifiées à celui demandant le remboursement ou une modification, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Ville elle-même.

Sur présentation d'un rapport médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour, un remboursement pourra être effectué moyennant des frais de gestion de 5 \$ uniquement.



BONNE ÉTÉ !